

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPELLIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

Mandataires : S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, J.P. MICHAUD

Réalisation de trois pistes cyclables sur le territoire de l'agglomération

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 «AP/CP Itinéraires cyclables »	Montant de l'AP : 2 053 400 € Montant du CP 2017 : 757 459 € Montant de l'opération : 1 563 000 €

Résumé

Le présent rapport a pour objectif de confirmer la réalisation de trois liaisons cyclables à l'appui de chaque descriptif de projet, valider chacun des plans de financement et autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent permettant la bonne réalisation de ces aménagements.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a, par délibération du 24 juin 2005, validé son « schéma directeur cyclable » dans ses principes et déterminé des priorités de réalisation. Le plan de déplacements urbains (PDU) approuvé en 2013 a défini la politique de mobilité de l'agglomération et favorisé la pratique du vélo.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire doit confirmer la réalisation de trois liaisons cyclables à l'appui de chaque descriptif de projet, valider chacun des plans de financement et autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent.

Ces projets embrassent pleinement les objectifs de développement durable, car ils contribuent à développer une mobilité douce sur les territoires du Grand Besançon en proposant une alternative à la voiture individuelle sur des axes structurants, notamment pour des déplacements domicile-travail.

I. Liaison cyclable Prés de Vaux - Chalezeule

Ce projet consiste en l'aménagement d'une liaison cyclable reliant Les Prés de Vaux (Besançon) à la commune de Chalezeule. Il s'appuie en partie sur des infrastructures routières existantes.

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé, par délibération du 19 mars 2015, sur le tracé et les caractéristiques du projet d'aménagement d'une liaison mode doux reliant « Les Prés de Vaux à la commune de Chalezeule » et a autorisé Monsieur le Président à diligenter les procédures administratives utiles à sa concrétisation.

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet a été menée. L'utilité publique sera prochainement déclarée. C'est pourquoi, il est indispensable d'arrêter le plan de financement de chacune des trois projets sur la base du descriptif du projet mentionné ci-dessous.

A/ Descriptif du projet

Les travaux nécessaires à sa réalisation consistent :

- sur 2,2 km de la passerelle de la Malate au Chemin de Charmarin, en des travaux de jalonnement,
- sur 1,8 km, en la réalisation ex nihilo d'une infrastructure cyclable de type voie verte de 3 mètres de large, bordée d'accotements de 1 m 50 et délimitée par une clôture,
- sur une longueur de 1 km, (du terrain de football de Chalezeule à la piscine de Chalezeule), en des travaux de jalonnement et de revêtement de la voirie existante.

Le montant de cette opération est estimé à 655 000 € HT.

Au regard de ces dépenses, des recettes sont attendues de nos partenaires sollicités permettant d'établir le plan de financement ci-après.

B/ Plan de financement

Dépenses estimées en € HT		Subventions sollicitées en €	
Travaux	625 000	ETAT	146 500
création voie cyclable + jalonnement, marquage et enrobés ponctuels			
Acquisitions foncières	10 000	REGION	50 000
		CADD	
Etudes	20 000	FEDER	262 000
TOTAL DES DEPENSES	655 000		458 500

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge, si nécessaire, les financements non acquis.

II. Liaison cyclable Siffert/Clémenceau

A/ Descriptif du projet

Le projet concerne l'aménagement d'itinéraire cyclable sur les avenues Siffert et Clémenceau à Besançon. Il consiste à réaliser les aménagements suivants :

- la création d'une voie en mode doux délimitée par une bordure sur l'avenue Siffert reliant la Place Leclerc au centre-ville de Besançon, sur environ 400 ml. Cela passe par la suppression d'une voie de circulation et, la reprise du revêtement de cette voie ;
- la réalisation, sur l'avenue Clémenceau, de bandes cyclables permettant des liaisons mode doux entre le secteur Place Leclerc et la rue de Dole côté Ouest. Le tronçon aménagé représente environ 200 mètre linéaire.

Ces deux axes permettent d'assurer une liaison cyclable en direction de secteurs où sont localisés de nombreux pôles générateurs de déplacements professionnels : la piste cyclable Siffert permet d'accéder au centre-ville ; les bandes cyclables de l'avenue Clémenceau rejoignent le quartier St-Ferjeux et la rue de Dole.

Le coût de l'ensemble de cette opération est estimé à 500 000 € HT. Le plan de financement réalisé est le suivant :

B/ Plan de financement

Dépenses estimées en € HT		Subventions sollicitées en €	
Travaux	490 000	ETAT	58 000
création bandes cyclables + jalonnement, marquage et enrobés ponctuels			
Acquisitions foncières	0,0	REGION	92 000
		Avenue Siffert	42 000,0
		Avenue Clémenceau	50 000,0
Etudes	10 000	FEDER	200 000
TOTAL DES DEPENSES	500 000		350 000

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge, si nécessaire, les financements non acquis.

III. Liaison Saône – Gare de Saône

A/ Descriptif du projet

Concernant cette liaison, quatre secteurs ont été définis.

- Le premier secteur, du collège de Saône en direction du Petit Saône (rue de la Mairie et Grande Rue), représentant une distance de 900 mètres.
- Le deuxième secteur, Grande Rue et Avenue de la Gare, d'une longueur de 530 mètres traverse l'agglomération.
Pour ces deux premiers secteurs, la mise en place d'un jalonnement suffit à matérialiser les pistes.
- Le troisième secteur d'une longueur de 500 mètres est en dénivelé. Le différentiel de vitesses entre les cyclistes et automobilistes est plus important dans la montée que dans la descente. L'aménagement proposé est une bande cyclable unilatérale dans le sens de la montée afin de sécuriser les cyclistes.
- Le quatrième secteur d'une longueur de 700 mètres menant à la Gare de Saône, présente des accotements assez larges. De plus, la voie se présentant en ligne droite, favorise l'augmentation de la vitesse moyenne des véhicules. Aussi il est proposé de réaliser une piste cyclable de 3 mètre linéaire de large, accompagnées de panneaux de jalonnement et de signalisations permet la mise en sécurité des cyclistes.

Le montant estimé de cette opération est de 408 000,00 € HT. Au regard de ces dépenses, la participation des financeurs sollicités conduit à élaborer le plan de financement comme suit :

B/ Plan de financement

Dépenses estimées en € HT		Subventions sollicitées en €	
Travaux	390 000	DEPARTEMENT DU DOUBS	200 000
création bande cyclable + jalonnement, marquage et enrobés ponctuels			
Acquisitions foncières	8 000	REGION	50 000
		CADD	
Etudes	10 000		35 600
		FEDER	
TOTAL DES DEPENSES	408 000		285 600

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge, si nécessaire, les financements non acquis.

IV. Conclusion

L'ensemble de ces projets représente une dépense globale de 1 563 000 € HT. Le Grand Besançon réalise ainsi un réseau maillé structurant en faveur des modes doux au sein de l'agglomération pour une dépense résiduelle de 468 900 €. Les objectifs du PDU de renforcer les mobilités dites "douces" et de diminuer l'usage de la voiture, vont être atteints. Ces objectifs contribuent également à réduire la pollution de l'air au sein de notre territoire.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **confirme l'intention de réaliser :**
 - o **La liaison cyclable Prés de Vaux - Chalezeule**
 - o **La liaison cyclable avenues Siffert et Clémenceau**
 - o **La liaison Saône – Gare de Saône**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, sous réserve de la déclaration d'utilité publique, à signer les éventuelles conventions à intervenir pour la réalisation de ces liaisons cyclables,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant, sous réserve de la déclaration d'utilité publique, à engager les négociations et à signer tout acte concernant les acquisitions foncières afférentes,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant, sous réserve de la déclaration d'utilité publique, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Reçu le - 4 JUL. 2017



Contrôle de légalité